Ordre de service d'action

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Développement des filières et de l'emploi** **Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie** **Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRT2415977J**	**Instruction technique** **DGPE/SDFCB/2024-388** **05/07/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/09/2024
Cette instruction abroge :
DGPE/SDFCB/2023-413 du 28/06/2023 : Lancement de l'enquête statistique annuelle portant sur la campagne 2022-2023 de ventes en France métropolitaine de plants forestiers
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : Lancement de l'enquête statistique annuelle portant sur la campagne 2023-2024 de ventes en France métropolitaine de plants forestiers

Destinataires d'exécution
DRAAF

Résumé : La collecte auprès des professionnels, par les agents des DRAAF, des informations nécessaires à la réalisation de l'enquête statistique annuelle 2023-2024 sur la production et la vente de plants forestiers s'effectuera sur le formulaire ci-joint. Celui-ci intègre notamment les quatre catégories de commercialisation des plants forestiers (testée, qualifiée, sélectionnée et identifiée). Il comprend la liste des espèces réglementées, ainsi qu'une liste d'espèces non réglementées utilisées en boisement sur le territoire national.

Textes de référence :

Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Arrêté du 24 octobre 2003 relatif aux modalités de déclaration de l'activité de fournisseur de matériels forestiers de reproduction ;
Instruction technique DGPE/SDFCB/2019-121 du 8 février 2019 : Certification et contrôle des matériels forestiers de reproduction. Réglementation et nouveau manuel de procédures.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

Pour tenir compte de la spécificité des entreprises de reboisement et de négoce de plants, un modèle particulier de courrier et de questionnaire confidentiel a été conçu. Précisons que les demandes d'informations complémentaires relatives au contrôle réglementaire des reboiseurs doivent être adressées par courrier distinct.

Vous voudrez bien transmettre les documents joints en annexe à l'ensemble des fournisseurs de matériels forestiers de reproduction (MFR), déclarés auprès du préfet de région. Pour rappel, l'arrêté du 24 octobre 2003 relatif aux modalités de déclaration de l'activité de fournisseur de matériels forestiers de reproduction fixe qu'en application de l'article R. 153-9 du code forestier (anciennement R.* 552-11 recodifié), les fournisseurs de MFR déclarent leur activité au préfet de région dont dépend le siège social de l'entreprise ou au préfet de région dont dépend le lieu de production pour les fournisseurs dont le siège social est situé à l'étranger :

ANNEXE 1 - Le courrier aux professionnels (version pépinière) ;
ANNEXE 2 - Le courrier aux professionnels (version négociant) ;
ANNEXE 3 - Le questionnaire confidentiel (mention légale et texte de présentation) ;
ANNEXE 4 – Le questionnaire confidentiel (plants forestiers : 4A pépinières toutes essences, 4A1 pépinières de peupliers ou 4B négociants ; boutures pour taillis à courte rotation : 4C pépinières et négociants).

Doivent être déclarés dans l'enquête tous les plants et plançons forestiers (issus de matériels de base forestiers et de qualité loyale et marchande), produits, importés, vendus en France ou exportés par les établissements de chaque région administrative, entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024. Sont concernées par ces dispositions les espèces forestières réglementées (arrêté du 24 octobre 2003 modifié, relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction), ainsi que les plants d'espèces forestières non réglementées destinés à des plantations forestières. Conformément à la réglementation, les plants forestiers (tels que définis ci-dessus) doivent obligatoirement être commercialisés avec l'indication de la catégorie du matériel admis dont ils sont issus. Si les plants ont été vendus en tant que plants d'ornement et enregistrés en tant que tels par l'entreprise, ils ne seront pas pris en compte dans cette enquête.

Pour les entreprises de reboisement, ayant une activité de négoce, seules celles ayant eu une activité d'importation ou d'exportation de plants seront prises en compte.

Les évolutions de cette année concernent l'ajout des clones de peuplier Missouri, Remus, Orcane, Galicane et Charcane ainsi que du pin à crochet (Pinus uncinata) en catégorie identifiée et sélectionnée. Dans le formulaire d'enquête (annexe 4), l'addition des colonnes E, F, K, L et M (origine des plants) doit être égale à la somme des colonnes R et W (destination des plants).
Pour la production propre vendue, les importations, les ventes en France et les exportations les colonnes concernant les catégories commerciales doivent être complétées.

Sauf dans quelques rares cas de matériels forestiers de reproduction vendus sans catégorie de commercialisation (stocks d'espèces nouvellement réglementées ou certaines importations en

provenance de pays tiers), l'addition des colonnes A, B, C, D est égale à E et F, l'addition des colonnes G, H, I, J est égale à K et L, l'addition des colonnes N, O, P, Q est égale à R et l'addition des colonnes S, T, U, V est égale à W.

Les plants déclarés dans les colonnes K, L (importations) et M (achats en France) sont ceux qui ont été effectivement vendus. Les plants achetés en France et détruits doivent seulement figurer dans la colonne X « invendus ». Ceux importés et détruits ne doivent pas être comptabilisés.

Vous voudrez bien assurer la vérification et la saisie informatique des informations contenues dans le questionnaire confidentiel dûment complété par les entreprises. Vous utiliserez pour cela le modèle de fichier Excel joint en annexe 4.

Le fichier complet devra être retourné par messagerie, au plus tard le 15 septembre 2024, à l'attention de Cécile Joyeau et Mathilde Duverger (INRAE – Unité de recherche « Ecosystèmes forestiers »), aux adresses courriels : cecile.joyeau@inrae.fr et mathilde.duverger@inrae.fr.
Cette échéance nécessitera le cas échéant un appui de votre part aux entreprises concernées.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les difficultés éventuelles soulevées par la présente instruction technique.

La Sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Marie-Aude STOFER

ANNEXE 1

Courrier destiné aux pépiniéristes et relatif à l'enquête statistique annuelle sur la production et la vente de plants forestiers

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises-SDFE-SDFCB Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de …… Adresse : Dossier suivi par : …… *(agent chargé d'effectuer l'enquête statistique obligatoire sur les pépiniéristes et négociants en plants forestiers)* Tel : Courriel :	A l'attention de …… <u>Adresse et coordonnées du siège social :</u> *:* <u>Adresse du site de production enquêté :</u> *(si différent)*

Madame, Monsieur,

Les producteurs et négociants en plants forestiers sont soumis à une enquête statistique annuelle obligatoire réalisée dans le cadre de la loi du 7 juin 1951. Le refus de fournir les renseignements qui vous sont demandés vous fait encourir les peines d'amende prévues par la loi précitée.

Les agents enquêteurs sont astreints au secret professionnel et les renseignements recueillis ne peuvent être détournés de leur but statistique. Ceci garantit notamment qu'ils ne seront pas utilisés par quiconque à des fins de contrôle fiscal.

Les résultats de l'enquête statistique font l'objet d'une publication par note de service ministérielle et sur le site https://agriculture.gouv.fr/statistiques-annuelles-sur-les-ventes-de-graines-et-plants-forestiers. Ils sont intégrés dans l'annuaire statistique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et constituent une documentation précieuse pour le suivi et l'anticipation des évolutions de la filière française « boisement/reboisement forestier ».

L'agent chargé du contrôle des pépinières forestières en région …… , effectuera cette enquête dans votre établissement, pour la campagne de ventes 2023-2024. A ce titre, il se rendra le ……. à partir de … heures à l'adresse suivante :

En cas d'impossibilité de votre part, je vous remercie de l'en informer dès réception du présent courrier. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister (ou vous faire représenter) aux opérations de comptage auxquelles procédera le contrôleur et préparer à son attention le questionnaire figurant au verso, ainsi que les tableaux ci-joints dûment complétés.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ANNEXE 2

Courrier destiné aux entreprises de négoce de plants forestiers, relatif à l'enquête statistique annuelle sur la production et la vente de plants forestiers

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises – SDFE - SDFCB Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de …… Adresse : Dossier suivi par : …… *(agent chargé d'effectuer l'enquête statistique obligatoire sur les pépiniéristes et négociants en plants forestiers)* Tel : Courriel :	A l'attention de …… Adresse et coordonnées du siège social :

Madame, Monsieur,

Les producteurs et négociants en plants forestiers sont soumis à une enquête statistique annuelle obligatoire réalisée dans le cadre de la loi du 7 juin 1951. Le refus de fournir les renseignements qui vous sont demandés vous fait encourir les peines d'amende prévues par la loi précitée.

Les agents enquêteurs sont astreints au secret professionnel et les renseignements recueillis ne peuvent être détournés de leur but statistique. Ceci garantit notamment qu'ils ne seront pas utilisés par quiconque à des fins de contrôle fiscal.

Les résultats de l'enquête statistique font l'objet d'une publication par note de service ministérielle et sur le site https://agriculture.gouv.fr/statistiques-annuelles-sur-les-ventes-de-graines-et-plants-forestiers. Ils sont intégrés dans l'annuaire statistique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et constituent une documentation précieuse pour le suivi et l'anticipation des évolutions de la filière française « boisement/reboisement forestier ».

Votre établissement exerçant une activité de négoce de plants forestiers, vous êtes tenu de répondre à cette enquête. Si vous avez importé ou exporté des plants forestiers au cours de la campagne de commercialisation 2023-2024, vous voudrez bien compléter le questionnaire ci-joint et le retourner à la DRAAF, à l'attention de …….. au plus tard le …….

Si vous n'avez ni exporté, ni importé des plants forestiers, je vous remercie de me répondre par un état négatif.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL ENQUÊTE 2023-2024

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Ce questionnaire confidentiel est destiné au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'INRAE étant chargé du traitement par voie de convention.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises/SDFE/SDFCB/Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris SP 07.

Recommandations pour remplir le questionnaire en annexe 4 :

Entreprises concernées obligatoirement par cette enquête :
- toutes les pépinières ayant produit, importé, vendu en France et exporté des plants forestiers,
- les entreprises de travaux forestiers et de négoce ayant importé ou exporté des plants forestiers **ou en ayant détruit**.

Types de plants à prendre en compte au titre des plants forestiers produits et/ou vendus :
Sont considérés comme plants forestiers, indépendamment de l'utilisation finale qui pourra en être faite, tous les plants issus de graines ou de boutures **provenant de matériels de base forestiers.**

Les **plants pris en compte** dans cette enquête sont exclusivement ceux estimés "bons à planter" c'est-à-dire considérés comme pouvant atteindre la **qualité loyale et marchande** (arrêté du 29 novembre 2003 modifié relatif à certaines normes qualitatives applicables à la production sur le territoire national de matériels forestiers de reproduction). Ils peuvent avoir été semés en pépinière ou repiqués suite à un échange de semis. Les plants déclarés en négoce sont ceux qui ont été achetés et revendus en l'état.

Les plants vendus dans le cadre d'un contrat de culture avec un pays étranger ne doivent pas être pris en compte dans cette enquête.

Les invendus forestiers :
Les plants comptabilisés dans la colonne « Invendus forestiers » correspondent à des **plants de qualité loyale et marchande qui n'ont pas pu être vendus faute de débouchés**. Ils sont soit détruits soit conservés une ou plusieurs années pour être vendus ultérieurement comme plants non destinés à des fins forestières (car ne répondant plus aux normes de qualité loyale et marchande de commercialisation à fin forestière).

Règles concernant l'équilibre des données saisies dans les différentes colonnes :

L'addition des colonnes E, F, K, L et M (origine des plants) doit être **égale à la somme des colonnes R et W** (destination des plants).

Les colonnes **R1 et W1** ont été ajoutées, il convient de les compléter avec le nombre de plants vendus en France (R1) ou exportés (W1) sous contrat de culture. Le contrat de culture se définit comme un accord signé indiquant le prix des plants entre le pépiniériste et l'acheteur.

Conformément à la réglementation, les plants forestiers (tels que définis ci-dessus) doivent obligatoirement être commercialisés avec **l'indication de la catégorie du matériel admis dont ils sont issus**, sauf dans le cas de plants ayant explicitement fait l'objet d'un déclassement en plants d'ornements qui ne devront pas être pris en compte dans cette enquête.

Il conviendra donc de bien remplir les colonnes concernant les catégories commerciales, pour la production propre vendue, pour les importations, pour les ventes en France et pour les exportations. Sauf dans quelques rares cas de matériels forestiers de reproduction vendus sans catégorie de commercialisation (stocks d'espèces nouvellement réglementées ou certaines importations en provenance de pays tiers). **L'addition des colonnes A, B, C, D est égale à E et F, l'addition des colonnes G, H, I, J est égale à K et L, l'addition des colonnes N, O, P, Q est égale à R et l'addition des colonnes S, T, U, V est égale à W.**

Les plants déclarés dans les colonnes **K, L et M** sont ceux, **importés ou achetés en France, qui ont été effectivement vendus. Les plants achetés en France et détruits doivent juste figurer dans la colonne X « invendus ». Ceux importés et détruits ne doivent pas être comptabilisés.**

NB : vous devez **impérativement renseigner** le formulaire qui vous a été envoyé pour **la campagne 2023-24** ; **un seul fichier par région** doit être transmis avec un onglet par entreprise : la date limite pour l'envoi des résultats est fixée au **15/09/2024**

ANNEXE 4A

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les pépinières)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERES
1er juillet **2023** - 30 juin **2024**

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) :	Feuillus-résineux :	
	Peupliers :	
	TOTAL :	0

RESINEUX

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**												**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Abies alba																										
Abies bornmuelleriana																										
Abies cephalonica																										
Abies grandis																										
Abies pinsapo																										
Cedrus atlantica																										
Cedrus libani																										
Larix decidua																										
Larix kaempferi																										
Larix sibirica																										
Larix x eurolepis																										
Picea abies																										
Picea sitchensis																										
Pinus brutia																										
Pinus canariensis																										
Pinus cembra																										
Pinus contorta																										
Pinus halepensis																										
Pinus leucodermis																										
Pinus nigra ssp salzmannii																										
Pinus nigra var. calabrica																										
Pinus nigra var. corsicana																										
Pinus nigra ssp nigra																										
Pinus pinaster																										
Pinus pinea																										
Pinus radiata																										
Pinus sylvestris																										
Pinus taeda																										
Pinus uncinata																										
Pseudotsuga menziesii																										
Total résineux																										

FEUILLUS

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**													**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Acer campestre																										
Acer platanoides																										
Acer pseudoplatanus																										
Alnus cordata																										
Alnus glutinosa																										
Alnus incana																										
Betula pendula																										
Betula pubescens																										
Carpinus betulus																										
Castanea sativa																										
Eucalyptus globulus																										
Eucalyptus gunnii																										
Eucalyptus hybride gunnii x dalrympleana																										
Eucalyptus nitens																										
Fagus sylvatica																										
Fraxinus angustifolia																										
Fraxinus excelsior																										
Juglans nigra																										
Juglans major x regia =MJ209																										
Juglans nigra x regia =NG23 et NG38																										
Juglans regia																										
Malus sylvestris																										
Populus tremula																										
Populus nigra																										
Prunus avium																										
Quercus cerris																										
Quercus ilex																										
Quercus petraea																										
Quercus pubescens																										
Quercus robur																										
Quercus rubra																										
Quercus suber																										
Robinia pseudoacacia																										
Sorbus domestica																										
Sorbus torminalis																										
Tilia cordata																										
Tilia platyphyllos																										
Total feuillus																										

CULTIVARS de PEUPLIER

Unité : **en nombre de plançons**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**													**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
A4A																										
AF13																										
AF2																										
AF8																										
Albelo																										
Alcinde																										
Aleramo																										
Bakan																										
Bianco Lomellina																										
Blanc du Poitou																										
Brenta																										
Canadese																										
Charcane																										
Dano																										
Degrosso																										
Delgas																										
Dellinois																										
Delvignac																										
Dender																										
Diva																										
Dorskamp																										
Dvina																										
Flevo																										
Fritzi Pauley																										
Galicane																										
Garo																										
Gaver																										
I 214																										
I 45 - 51																										
Koster																										
Ludo																										
Marke																										
Missouri																										

Moleto																										
Moncalvo																										
Oglio																										
Orcane																										
Polargo																										
Raspalje																										
Remus																										
Robusta																										
Rona																										
San Martino																										
Skado																										
Soligo																										
Taro																										
Trichobel																										
Triplo																										
Tucano																										
Unal																										
Vesten																										
Autres clones:																										
Total Cultivars Peuplier																										

RESINEUX et FEUILLUS hors code forestier

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**												**Invendus forestiers** *
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Abies nordmanniana																										
Abies procera																										
Cryptomeria japonica																										
Cupressus sempervirens																										
Pinus strobus																										
Pinus uncinata																										
Sequoia sempervirens																										
Thuya plicata																										
Tsuga heterophylla																										
Total résineux Hors code forestier																										

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**												**Invendus forestiers** *
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Liriodendron tulipifera																										
Mespilus germanica																										
Pyrus pyraster																										
Rhamnus frangula																										
Salix alba																										
Salix fragilis																										
Sorbus aria																										
Sorbus aucuparia																										
Sorbus latifolia																										
Ulmus sp.																										
Total feuillus Hors code forestier																										

TOTAL Essences Hors code forestier																										

Total Toutes Essences																										

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4A1

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les pépinières peuplier)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERES
1er juillet **2023** - 30 juin **2024**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) : Peupliers :

CULTIVARS de PEUPLIER

Unité : **en nombre de plancons**	**Origine des plants vendus**					**Destination des plançons**						**Invendus forestiers ***
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus	**Production propre vendue**	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)	**Importations** UE+pays tiers	**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France	**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés	**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	
	Testée	**Partie de plantes**	Testée	**Partie de plantes**		Testée			Testée			
	D	E	J	K	M	Q	R	R1	V	W	W1	X
A4A												
AF13												
AF2												
AF8												
Albelo												
Alcinde												
Aleramo												
Bakan												
Bianco Lomellina												
Blanc du Poitou												
Brenta												
Canadese												
Charcane												
Dano												
Degrosso												
Delgas												
Dellinois												
Delvignac												
Dender												
Diva												
Dorskamp												
Dvina												
Flevo												
Fritzi Pauley												
Galicane												
Garo												
Gaver												
I 214												
I 45 - 51												
Koster												
Ludo												
Marke												
Missouri												
Moleto												
Moncalvo												
Oglio												
Orcane												
Polargo												
Raspalje												
Remus												
Robusta												
Rona												
San Martino												
Skado												
Soligo												
Taro												
Trichobel												
Triplo												
Tucano												
Unal												
Vesten												
Autres clones:												
Total Cultivars Peuplier												

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4C

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

(modèle pour la production et la vente de boutures ou plants destinés aux plantations TCR)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERES
1er juillet 2023 - 30 juin 2024

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Surface cultivée (ha) : Feuillus-résineux :
Peupliers :
TOTAL : 0

Unité : **en nombre de plants pour plantation TCR**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers** *
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
FEUILLUS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Eucalyptus sp																										
Robinia pseudoacacia																										
autres espèces :																										
Salix sp.																										
Total feuillus																										

Unité : **en nombre de plants pour plantation TCR**	**Origine des plants vendus**													**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants produits et vendus				**Production propre vendue**		Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers** *
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
PEUPLIER Cultivars	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R		S	T	U	V	W		X
AF2																										
AF8																										
Degrosso																										
Dorskamp																										
I214																										
Koster																										
Muur																										
Polargo																										
Trichobel																										
Triplo																										
Vesten																										
autres cultivars :																										
Total Cultivars Peuplier																										

TOTAL Essences Code Forestier																										

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er iuillet **2023** - 30 iuin **2024**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers** *
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Abies alba																				
Abies bornmuelleriana																				
Abies cephalonica																				
Abies grandis																				
Abies pinsapo																				
Cedrus atlantica																				
Cedrus libani																				
Larix decidua																				
Larix kaempferi																				
Larix sibirica																				
Larix x eurolepis																				
Picea abies																				
Picea sitchensis																				
Pinus brutia																				
Pinus canariensis																				
Pinus cembra																				
Pinus contorta																				
Pinus halepensis																				
Pinus leucodermis																				
Pinus nigra ssp salzmannii																				
Pinus nigra var. calabrica																				
Pinus nigra var. corsicana																				
Pinus nigra ssp nigra																				
Pinus pinaster																				
Pinus pinea																				
Pinus radiata																				
Pinus sylvestris																				
Pinus taeda																				
Pinus uncinata																				
Pseudotsuga menziesii																				
Total résineux																				
Acer campestre																				
Acer platanoides																				
Acer pseudoplatanus																				
Alnus cordata																				
Alnus glutinosa																				
Alnus incana																				
Betula pendula																				
Betula pubescens																				
Carpinus betulus																				
Castanea sativa																				
Eucalyptus globulus																				
Eucalyptus gunnii																				
Eucalyptus hybride gunnii x dalrympleana																				
Eucalyptus nitens																				
Fagus sylvatica																				
Fraxinus angustifolia																				
Fraxinus excelsior																				
Juglans nigra																				
Juglans major x regia =MJ209																				
Juglans nigra x regia =NG23 et NG38																				
Juglans regia																				
Malus sylvestris																				
Populus tremula																				
Populus nigra																				
Prunus avium																				
Quercus cerris																				
Quercus ilex																				
Quercus petraea																				
Quercus pubescens																				
Quercus robur																				
Quercus rubra																				
Quercus suber																				
Robinia pseudoacacia																				
Sorbus domestica																				
Sorbus torminalis																				
Tilia cordata																				
Tilia platyphyllos																				
Total feuillus																				

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus (détruits ou déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er juillet **2023** - 30 juin **2024**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

Unité : **en nombre de plançons**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers ***
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Partie de plantes**			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
A4A																				
AF13																				
AF2																				
AF8																				
Albelo																				
Alcinde																				
Aleramo																				
Bakan																				
Bianco Lomellina																				
Blanc du Poitou																				
Brenta																				
Canadese																				
Charcane																				
Dano																				
Degrosso																				
Delgas																				
Dellinois																				
Delvignac																				
Dender																				
Diva																				
Dorskamp																				
Dvina																				
Flevo																				
Fritzi Pauley																				
Galicane																				
Garo																				
Gaver																				
I 214																				
I 45 - 51																				
Koster																				
Ludo																				
Marke																				
Missouri																				
Moleto																				
Moncalvo																				
Oglio																				
Orcane																				
Polargo																				
Raspalje																				
Remus																				
Robusta																				
Rona																				
San Martino																				
Skado																				
Soligo																				
Taro																				
Trichobel																				
Triplo																				
Tucano																				
Unal																				
Vesten																				
Autres clones:																				
Total Cultivars Peuplier																				

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus (détruits ou déclassés en plants d'ornement)

ANNEXE 4B

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL (modèle pour les négociants)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

ENQUETE STATISTISTIQUE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION
ET LA VENTE DE PLANTS FORESTIERS
1er juillet **2023** - 30 juin **2024**

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site de production :
(à remplir si différent su siège social)

RESINEUX et FEUILLUS hors code forestier

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers ***
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Abies nordmanniana																				
Abies procera																				
Cryptomeria japonica																				
Cupressus sempervirens																				
Pinus strobus																				
Pinus uncinata																				
Sequoia sempervirens																				
Thuya plicata																				
Tsuga heterophylla																				
Total résineux Hors code forestier																				

Unité : **en nombre de plants**	**Origine des plants vendus**							**Destination des plants**												
	Catégorie commerciale des plants importés (UE+pays tiers)				**Importations** UE+pays tiers		**Achats en France**	Catégorie commerciale des plants vendus en France				**France**	**Dont plants vendus en F. en contrat de culture**	Catégorie commerciale des plants exportés				**Exportations** EU+ pays tiers	**Dont plants exportés en contrat de culture**	**Invendus forestiers ***
	Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée	**Racines nues**	**Godets**		Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			Identifiée	Sélec.	Qualifiée	Testée			
	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	R1	S	T	U	V	W	W1	X
Liriodendron tulipifera																				
Mespilus germanica																				
Pyrus pyraster																				
Rhamnus frangula																				
Salix alba																				
Salix fragilis																				
Sorbus aria																				
Sorbus aucuparia																				
Sorbus latifolia																				
Ulmus sp.																				
Total feuillus Hors code forestier																				

TOTAL Essences Hors code forestier																				

Total Toutes Essences																				

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables au cours de campagne mais non vendus (détruits ou conservés mais déclassés en plants d'ornement)

*Invendus forestiers : plants à fin forestière commercialisables durant cette campagne mais non vendus
(détruits ou déclassés en plants d'ornement)